



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 janvier 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau

#### Note verbale datée du 22 janvier 2021, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de l'Inde sur l'application de la résolution 2048 (2012), établi en application du paragraphe 10 de ladite résolution (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 22 janvier 2021 adressée  
au Président du Comité par la Mission permanente de l'Inde  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de l'Inde sur l'application de la résolution 2048 (2012)  
du Conseil de sécurité**

Le Gouvernement indien a publié au Journal officiel de l'Inde une ordonnance datée du 30 juin 2016 et portant sur l'application de la résolution du Conseil de sécurité relative à la Guinée-Bissau<sup>1</sup>. Cette ordonnance vise à intégrer dans le droit interne indien les sanctions imposées par le Conseil à la Guinée-Bissau dans sa résolution 2048 (2012).

*Interdiction de voyager*

L'ordonnance empêche l'entrée ou le passage en transit sur le territoire indien des personnes désignées par le Comité et stipule que l'État indien n'est pas obligé de refuser à ses propres nationaux l'entrée sur son territoire. Des dérogations sont prévues conformément à la résolution susmentionnée.

---

<sup>1</sup> Voir <http://egazette.nic.in/WriteReadData/2016/170507.pdf>.